

Dispositions Générales.

L'Exposition sera ouverte au public, jendi, 12 septembre, à 8 heures a. m., et elle demeurera ouverte tous les jours excepté dimanche le 15, depuis 7 a. m. jusqu'à 10 p. m. Les visiteurs devront quitter l'Exposition tous les jours à 10 p. m. La clôture de l'Exposition aura lieu samedi, 21 septembre, à midi.

**Ouverture
Publique.**

Les exposants et leurs assistants auront accès au terrain et aux bâtiments depuis lundi, 2 septembre, jusqu'à mercredi, 11 septembre, depuis 7 a. m. jusqu'à 6 p. m., pour faire les préparatifs nécessaires et installer leurs étalages à l'endroit qui leur aura été indiqué.

Exposants.

Les exposants auront toutes les facilités possibles et seront traités avec la plus grande courtoisie, mais la Compagnie n'assumera aucune responsabilité pour transport, dommages, accidents ou pertes d'une nature quelconque.

**Responsa-
bilité.**

Aucun objet sera enlevé avant la clôture de l'Exposition sans une permission spéciale.

Les Surintendants des Départements veilleront à ce que leurs divisions soient dans des conditions favorables pour la réception des objets exposés et pour la commodité des exposants et des visiteurs.

**Surinten-
dants.**

Tous les jours il y aura musique militaire et autre. Le comité chargé de pourvoir aux *divertissements spéciaux* n'épargnera aucun effort pour la préparation d'un programme intéressant, dont le sujet sera annoncé plus tard.

**Divertis-
sements.**

Prix Spéciaux.

Les prix spéciaux sont mentionnés dans les départements auxquels ils appartiennent.

Règles et Règlements Généraux.

Les exposants et visiteurs sont priés de lire soigneusement les règles et règlements suivants concernant l'Exposition, lesquels, dans tous les cas, seront rigoureusement mis en vigueur.

Quand vous aurez fini de cette brochure, veuillez avoir l'obligeance de la faire circuler parmi vos voisins.

Admission sur le Terrain.

L'admission se fera au moyen de tourniquets-compteurs, et toute personne devra se pourvoir d'un ticket avant de s'y présenter.

Prix.

Pour les adultes le prix d'admission sera de 25 centins, et le même prix pour deux enfants au-dessous de 12 ans, chaque fois qu'on entrera sur le terrain.

On pourra se procurer des cartes d'admission près des portes d'entrée de l'Exposition.

Les personnes employées à la surveillance nécessaire recevront des cartes spéciales en en faisant la demande aux Surintendants, sur le terrain. Chaque carte portera le nom de la personne en faveur de laquelle elle est émise, et sera confisquée si elle est présentée par une autre personne.

**Billets
d'employés**

Les étiquettes attachées aux animaux ou objets admis au concours donneront droit d'entrée aux personnes qui les accompagnent sur le terrain de l'Exposition. Telles personnes devront ensuite se pourvoir d'une carte convenable.

**Billets
d'entrée.**